

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la trois cent treizième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 10 octobre 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 28 NOVEMBRE 2013

Procès-verbal de la trois cent treizième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 10 octobre 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLAIS, Xavier Étudiant	X	
BOURET, Antonin Étudiant	X	
DAOUDI, Jaouad Professeur – Département des sciences administratives	X (<i>vidéoconférence</i>)	
DEMERS, Stéphanie Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
DEVAULT, Annie Responsable des programmes de 2 ^e cycle en travail social		X
DURAND, Janie Étudiante		X
GOODMAN, Shawn Étudiant	X	
HAMOU-LHADJ, Abdelkrim Chargé de cours		X
HARRISSON, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
LANDRY, Marc Doyen des études	X	
LEDUC BROWNE, Paul Directeur – Département des sciences sociales	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X	
MICHAUD, Renée Chargée de cours – Département de relations industrielles	X	
PHILION, Ruth Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
SINCLAIR, Francine Directrice – Département des sciences de l'éducation	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

MEMBRES :**PRÉSENT****ABSENT****OBSERVATEURS :**

CHARBONNEAU, Alain
Doyen de la formation continue
et des partenariats

X

DUPONT, Yves
Vice-recteur à l'administration et aux ressources

X

SECRÉTAIRE :

MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 04.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent douzième (12 septembre 2013) réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Projet de création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées – Comptable professionnel agréé (DESS-CPA)
- 4.- Projet de modification du baccalauréat en sciences comptables (concentration CPA et concentration générale)
- 5.- Nomination de membres à la sous-commission des études
- 6.- Nomination de membres à la sous-commission de la formation des maîtres
- 7.- Nomination de membres au comité de la recherche et de la création
- 8.- Nomination de membres au comité d'habilitation
- 9.- Nomination d'un (1) professeur au comité de discipline
- 10.- Période d'information et questions
- 11.- Prochaine réunion
- 12.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal de la trois cent douzième (12 septembre 2013) réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur Denis Harrisson, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent douzième (12 septembre 2013) réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent douzième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Projet de création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées – Comptable professionnel agréé (DESS-CPA)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études un projet de création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées - Comptable professionnel agréé (DESS-CPA).

Le 16 mai 2012, le gouvernement du Québec adoptait la *Loi sur les comptables professionnels agréés* rendant officielle la fusion des trois ordres comptables québécois (les ordres des CA, CGA et CMA). Dorénavant, la profession comptable est régie par l'*Ordre des comptables professionnels agréés du Québec* (OCPAQ). Cette fusion a un impact sur la future formation des comptables. Afin d'accéder au titre de Comptable professionnel agréé (CPA), tout candidat devra cheminer obligatoirement par un programme de deuxième cycle ou par des programmes équivalents. Il est à noter que la structure et le contenu du programme canadien de formation professionnelle des CPA ont été élaborés au niveau national, tandis que sa diffusion sera du ressort des provinces.

Concrètement, tout candidat aura le choix entre la formation offerte à l'université grâce au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), ou via le programme national proposé par des fournisseurs de services de l'Ordre. En vue d'offrir aux futurs bacheliers en sciences comptables la formation appropriée menant au titre de CPA, l'UQO souhaite créer un diplôme d'études supérieures spécialisées - Comptable professionnel agréé (DESS-CPA).

L'ouverture des admissions au nouveau programme de formation professionnelle CPA est prévue à l'automne 2014, et le premier examen CPA doit avoir lieu à l'automne 2015.

Faisant suite aux commentaires des membres de la sous-commission des études à la dernière réunion du 27 août 2013, le projet de programme est soumis avec des ajustements qui tiennent compte de ces commentaires.

De nombreux commentaires sont émis subséquemment à la présentation du doyen des études en séance.

Un membre dit d'abord avoir apprécié que des extraits des procès-verbaux de la sous-commission des études concernant les échanges tenus sur ce projet soient joints au dossier et ajoute que ces commentaires rejoignent les siens à certains points de vue. Il exprime notamment des réserves à l'égard du fait que ce projet ne semble pas avoir l'étoffe d'un programme de deuxième cycle en ce qu'il semble, à la lecture des objectifs et des descriptifs de cours, très technique et trop « collé » au référentiel de compétences élaboré par l'OCPAQ, ce dernier commentaire s'appliquant également, selon ce membre, au projet de modification du baccalauréat en sciences comptables. Il se demande par ailleurs de quelle façon le projet de programme amènera les étudiants à porter un regard critique sur leur profession et qualifie l'emprise de l'Ordre sur les programmes offerts par les universités de dangereuse. De plus, les contenus de plusieurs cours ne permettront pas, selon lui, d'atteindre les objectifs définis.

Le doyen des études indique que ces préoccupations, également manifestées par la sous-commission des études, ont été portées à l'attention des promoteurs du projet et que des correctifs ont été apportés. Il confirme que l'Ordre ne laisse que très peu de marge de manœuvre et indique que la plupart des universités offrant des programmes équivalents se conforment à son référentiel.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait savoir que des discussions entourant la place qu'occupent les ordres professionnels dans l'élaboration et le balisage des programmes d'études ont été tenues lors d'une rencontre récente des vice-recteurs à l'enseignement et à la recherche. Il explique que dans le cas du titre de CPA, l'Ordre national a imposé une formation qui a été refusée par les universités qui ont plutôt décidé d'offrir des formations similaires prenant la forme d'un DESS, permettant ainsi aux étudiants de choisir la formation qui leur sied le mieux. Les résultats aux examens de l'Ordre des prochaines années permettront, selon le vice-recteur, de valider la qualité et la pertinence de la formation universitaire.

Le membre intervenu en début de discussion questionne la nécessité pour les universités d'offrir cette formation. Il est d'avis que les étudiants pourraient être plus enclins à se tourner vers la formation de l'Ordre, offerte en ligne et potentiellement plus en corrélation avec l'examen dudit Ordre. Il souhaite savoir si une étude de marché a été réalisée.

Le doyen des études confirme qu'une étude a été réalisée à partir de données recueillies auprès des étudiants de l'UQO. Le coût moins élevé de la formation universitaire ainsi que la présence et la disponibilité des professeurs sont selon lui des considérations qui attireront les étudiants vers la formation universitaire.

Un autre membre, qui souligne la grande popularité des formations en ligne auprès des étudiants, estime que la formation en ligne de l'Ordre, quoique plus onéreuse, permettra toutefois aux étudiants de travailler à temps complet et ralliera de nombreux candidats. Il considère également que la véritable valeur ajoutée à ce programme consiste à y intégrer une analyse critique. L'on convient que ce dernier commentaire sera transmis aux promoteurs du projet.

Un membre juge que l'enjeu du présent débat concerne également le rôle de la commission des études, une instance qui se prononce sur la qualité des programmes de l'Université et qui doit, selon lui, prendre ses propres décisions nonobstant les préoccupations financières et les choix faits par les ordres professionnels ou les autres universités.

Certains titres de cours ainsi que des conditions d'admission sur la base d'études universitaires sont critiqués et jugés insatisfaisants par un membre. Le doyen des études indique que les conditions sont les mêmes que pour tous les autres programmes et précise que l'étude des dossiers au cas par cas est appliquée pour les candidatures plus faibles. Le recteur ajoute que l'historique du Département des sciences comptables de l'UQO démontre non seulement l'importance que ce dernier accorde à l'accessibilité, mais des résultats probants de sa capacité à jauger le potentiel de réussite des étudiants.

Un membre fait remarquer que le libellé de certains titres de cours, soit « Préparation à l'examen », ne reflètent pas les valeurs universitaires. Il lui semble que des discussions entourant cette question se sont déjà tenues à la commission et que l'on avait convenu d'éviter cette formulation puisque ces cours ont un objectif plus large que la seule préparation à l'examen. L'on convient que le doyen des études transmettra ce commentaire aux promoteurs du projet.

Un membre dit quant à lui n'éprouver aucun inconfort à l'égard de ce projet qui constitue à son avis un simple ajustement à la fusion des trois ordres comptables.

Une dernière question est formulée par un membre qui souhaite savoir jusqu'à quel point l'Ordre régit l'accès à l'examen d'admission à la profession. Il se demande notamment si l'Ordre pourrait ne pas reconnaître le DESS et refusé l'accès à l'examen aux étudiants détenteurs de cette formation. Le doyen des études explique que les étudiants détenteurs d'un DESS qui respecte les compétences minimales prescrites par l'Ordre ne pourraient être refusés à l'examen.

En conclusion à la discussion, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait valoir que les universités, loin de se développer en vase clos, sont en relation avec leur environnement et doivent adopter des orientations stratégiques qui nécessitent à l'occasion des compromis. Les universités québécoises sont les seules à offrir des formations similaires aux ordres professionnels et à permettre aux étudiants d'avoir le choix de la formation qui répond le mieux à leurs besoins. Le doyen des études ajoute qu'il s'agit d'un très bon projet dont le dossier a cheminé à travers toutes les instances requises et fut étudié avec une très grande rigueur. Il fera connaître les commentaires reçus aux personnes concernées.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par monsieur Denis Harrison, les membres conviennent à la majorité (pour : 6 - contre : 4 - abstention : 3) d'adopter la résolution 313-CE-2327 concernant le projet de création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées – Comptable professionnel agréé (DESS-CPA); laquelle est jointe en appendice. Trois membres, madame Ruth Phillion et messieurs Antonin Bouret et Shawn Goodman, disent s'être abstenus de voter par manque d'information.

4.- **Projet de modification du baccalauréat en sciences comptables (concentration CPA et concentration générale)**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études un projet de modification du baccalauréat en sciences comptables (concentration CPA et concentration générale).

Le 16 mai 2012, le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur les comptables professionnels agréés rendant officielle la fusion des trois ordres comptables québécois (les ordres des CA, CGA et CMA). Dorénavant, la profession comptable est régie par l'Ordre des comptables professionnels agréés. Cette fusion a un impact sur la future formation des comptables.

C'est dans le contexte de la fusion des trois ordres comptables québécois et des exigences quant aux compétences particulières attendues des candidats dans la nouvelle *Grille de compétences des CPA* de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (OCPAQ) que s'inscrit le présent projet de modification du baccalauréat en sciences comptables. Il s'agit de voir à ce que le baccalauréat révisé couvre la totalité des éléments de la grille de compétences de l'OCPAQ tout en répondant aux finalités de formation d'un programme de premier cycle universitaire. Au bout du compte, le projet de programme de deuxième cycle qui intégrera le programme de formation professionnelle de l'OCPAQ (Diplôme d'études supérieures spécialisées - Comptable professionnel agréé - DESS-CPA) sera en continuité avec le baccalauréat révisé. L'approche de l'UQO est de considérer ces deux programmes comme formant un tout : le DESS-CPA étant la continuité du baccalauréat.

Faisant suite aux commentaires des membres de la sous-commission des études à la dernière réunion du 25 septembre 2013, le projet de programme est soumis avec un ajustement qui tient compte de ces commentaires.

En réponse à la question d'un membre, le doyen des études indique que l'évaluation du programme sera effectuée ultérieurement.

À l'instar du programme de DESS présenté précédemment, un membre réitère son inquiétude face à l'absence de références à la déontologie et à l'éthique de la pratique comptable dans le programme. Un autre membre dit partager ce point de vue et souhaite savoir si des correctifs seront apportés suite aux commentaires de la commission. Le recteur explique que les promoteurs seront saisis des commentaires émis, profitables à l'élaboration de projets futurs, mais que des changements ne seront pas nécessairement apportés au présent projet. Si des préoccupations majeures avaient été exprimées collectivement, le dossier aurait été retourné pour modifications, mais cela n'est pas le cas.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur Denis Harrison, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 313-CE-2328 concernant le projet de modification du baccalauréat en sciences comptables (concentration CPA et concentration générale); laquelle est jointe en appendice.

5.- **Nomination de membres à la sous-commission des études**

Le secrétaire général résume le processus de nomination. L'on convient par la suite en séance que les noms des candidats souhaitant siéger à divers comités et sous-comités seront dorénavant transmis avant la tenue des réunions.

Le doyen des études explique que la sous-commission des études a pour mandat général de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes d'études de tous les cycles et de faire ses recommandations à la commission des études afin que la mise à jour et le développement de programmes se fassent de façon organique et harmonieuse eu égard à la mission de l'Université et sa spécificité.

La sous-commission des études est composée des personnes suivantes :

- le doyen des études qui la préside et qui peut, le cas échéant, se faire représenter;
- sept professeurs réguliers qui ne sont pas membres de la commission des études et qui représentent le plus possible les divers secteurs disciplinaires de l'Université;
- deux personnes chargées de cours nommées par la commission des études.

Le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures le 11 septembre 2013 auprès des professeurs afin de désigner trois professeurs à la sous-commission des études, et ce, suite à la fin du mandat, le 30 septembre 2013, des professeurs Louise Briand et Jacques L. Boucher et de la perte de qualité en raison d'un sabbatique, au 1^{er} juillet 2013, du professeur Martin Laberge.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission des études (article 6.8 du Règlement de régie interne), est invitée à pourvoir à ces nominations, sur recommandation du doyen des études.

Après délibérations, sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par madame Ruth Phillion, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 313-CE-2329 concernant la nomination de trois membres à la sous-commission des études (Louise Briand, Martine Peters et Charmain Levy); laquelle est jointe en appendice.

6.- Nomination de membres à la sous-commission de la formation des maîtres

Le doyen des études informe les membres que la sous-commission de la formation des maîtres a pour mandat principal de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes de formation à l'enseignement et de faire des recommandations à la commission des études afin de s'assurer de la qualité de la formation dans tous les programmes de formation à l'enseignement qu'ils soient dispensés au campus de Gatineau ou au campus de Saint-Jérôme. Elle veille à la mise en œuvre d'une véritable « approche-programme » en assurant, entre autres, la cohérence systémique entre les différents programmes de formation à l'enseignement et coordonne les actions des intervenants impliqués dans la formation des maîtres.

Outre le doyen des études qui la préside, la sous-commission est composée des membres suivants :

- le directeur du Module de l'éducation (nommé d'office);
- le directeur du Département des sciences de l'éducation (nommé d'office);
- quatre professeurs membres de chacun des comités de programmes relevant du Conseil du module de l'éducation;
- trois professeurs issus des départements disciplinaires impliqués dans le programme de formation en enseignement;
- deux personnes chargées de cours recommandées par l'Assemblée des chargés de cours;
- deux étudiants du Module de l'éducation recommandés par l'Association des étudiants du Module de l'éducation (AÉMÉ);
- deux représentants du milieu scolaire de l'Outaouais désignés par la Table régionale de concertation sur la formation de la main-d'œuvre enseignante;
- un représentant du milieu de l'éducation de Saint-Jérôme.

Le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures le 11 septembre 2013 auprès des professeurs afin de désigner deux professeurs à la sous-commission de la formation des maîtres, et ce, suite à la fin du mandat de la professeure Ginette Bernier au 14 octobre 2013 et de la perte de qualité en raison d'un sabbatique, au 1^{er} août 2013, de la professeure Chantal Déry.

Le doyen des études indique qu'une seule candidature a été reçue. Un membre, madame Francine Sinclair, invite le doyen des études à l'informer, à l'avenir, de la vacance de postes au sein de ce sous-comité puisqu'elle est en mesure de solliciter des candidatures.

La commission des études est donc invitée à procéder à la nomination, sur recommandation du doyen des études, et à poursuivre des démarches de représentation auprès de professeurs susceptibles d'avoir un intérêt à siéger.

Après délibérations, sur proposition de madame Ruth Phillion, appuyée par madame Stéphanie Demers, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 313-CE-2330 concernant la nomination d'un membre à la sous-commission de la formation des maîtres (Ginette Bernier); laquelle est jointe en appendice.

7.- Nomination de membres au comité de la recherche et de la création

Le doyen de la recherche mentionne que le comité de la recherche et de la création assiste la commission des études dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la Politique de la recherche et de la création. Il exerce également le rôle de comité consultatif auprès de la commission sur toute question relative au développement et à la bonne marche de la recherche et de la création à l'Université. Dans le cadre de la gestion du Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création, le comité assiste le Décanat de la recherche dans l'étude des demandes de financement. Ce comité est par ailleurs responsable de la nomination d'un professeur au comité de promotion de la recherche et de la création.

La commission des études est l'instance statutaire responsable de la nomination des membres du comité, conformément à l'article 4.4 b) de la Politique précitée. Le comité est composé de six professeurs et du doyen de la recherche qui le préside. Le mandat respectif des membres débute le 1^{er} octobre et est d'une durée de deux ans. Les postes sont identifiés comme suit :

- un poste en sciences de la gestion;
- un poste en sciences de l'éducation;
- un poste en sciences naturelles et génie;
- un poste en sciences humaines;
- un poste en arts et lettres;
- un poste complémentaire (tous les secteurs).

Le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures le 11 septembre 2013 afin de renouveler le mandat ou de remplacer les professeurs suivants siégeant au comité de la recherche et de la création :

Marie Marchand – en provenance du secteur des sciences de la gestion qui a perdu qualité le 1^{er} septembre 2013 en raison d'un congé sans solde;
Martine Leclerc – en provenance du secteur des sciences de l'éducation dont le mandat a pris fin le 30 septembre 2013;
Ilham Benyahia – en provenance du secteur des sciences naturelles dont le mandat a pris fin le 30 septembre 2013.

La commission des études est donc invitée à pourvoir à la nomination des membres en fonction des candidatures reçues, sur la recommandation du doyen de la recherche.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 313-CE-2331 concernant le renouvellement de mandat de Martine Leclerc au poste en sciences de l'éducation; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par madame Ruth Phillion, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution

313-CE-2332 concernant le renouvellement de mandat d'Ilham Benyahia au poste en sciences naturelles et en génie; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par madame Francine Sinclair, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 313-CE-2333 concernant la nomination de Christian Calmès au poste en sciences de la gestion; laquelle est jointe en appendice.

8.- Nomination de membres au comité d'habilitation

Le doyen des études informe les membres que le conseil d'administration approuvait, à sa séance du 8 mars 2010, sur avis unanimement favorable de la commission des études, le nouveau « Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs ». Le cadre institutionnel établit les principes, les critères et les modalités d'habilitation institutionnelle des personnes admissibles à la direction et à la codirection d'un mémoire, d'une œuvre ou d'une thèse réalisés dans le cadre d'un programme d'études de deuxième et de troisième cycle. L'habilitation statutaire a pour but d'assurer la qualité des programmes de deuxième et de troisième cycle et de garantir à chaque étudiant inscrit à un programme d'études de cycle supérieur un encadrement pédagogique optimal assumé par des personnes dont la contribution scientifique ou artistique est reconnue, récente et pertinente. L'habilitation constitue par ailleurs un moyen d'assurer une correspondance entre les intérêts de formation des étudiants et les compétences scientifiques, artistiques ou professionnelles des directeurs et des codirecteurs.

Le conseil confiait à la commission des études, lors de l'adoption du cadre institutionnel, un pouvoir décisionnel à cet égard et rendait le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche responsable de son application et de son interprétation. Le doyen des études, quant à lui, était désigné responsable du processus d'habilitation. Parmi les responsabilités de la commission des études figure celle de procéder à la nomination des sept membres du comité qui est ainsi formé :

- le doyen des études qui en assure la présidence (membre d'office);
- le doyen de la recherche (membre d'office);
- cinq professeurs réguliers (ces professeurs sont désignés pour un mandat de 3 ans).

Le secrétaire général a effectué un appel de candidatures le 11 septembre 2013 afin de renouveler le mandat ou de remplacer les professeurs suivants siégeant au comité d'habilitation :

Martin Laberge qui a perdu qualité le 1^{er} juillet 2013 en raison d'un sabbatique;
Ndiaga Loum dont le mandat prendra fin le 14 octobre 2013;
Un poste est vacant (Guy Bellemare avait perdu qualité le 1^{er} janvier 2013).

La commission des études est invitée à pourvoir à ces nominations au comité d'habilitation.

L'on convient que le processus de nomination se poursuivra puisqu'un poste demeure vacant.

Après délibérations, sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 313-CE-2334 concernant la nomination de deux membres au comité d'habilitation (Lizanne Lafontaine et Charmain Levy); laquelle est jointe en appendice.

9.- Nomination d'un (1) professeur au comité de discipline

Le doyen des études mentionne que le comité de discipline est une instance formée par la commission des études qui est chargée d'étudier tous les actes de plagiat, de fraude ou de falsification de documents conformément à l'article 2 du Règlement

concernant le plagiat et la fraude. C'est ce règlement qui détermine la composition ainsi que la durée des mandats.

Le comité de discipline est composé :

- du doyen des études ou son représentant, ayant statut de cadre, qui en assume la présidence;
- d'une (1) personne ayant un statut de cadre désignée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;
- du secrétaire général ou son représentant. Il est secrétaire du comité, sans droit de vote;
- de deux (2) professeurs nommés par la commission des études après appel de candidatures du secrétaire général auprès des professeurs de l'Université;
- de deux (2) personnes chargées de cours nommées par la commission des études après appel de candidatures du secrétaire général auprès des personnes chargées de cours de l'Université;
- de deux (2) étudiants nommés par la commission des études suite à leur désignation par l'Association générale des étudiantes et étudiants.

Les professeurs, les chargés de cours et les étudiants sont nommés pour un mandat de deux (2) ans, lequel est renouvelable.

Le secrétaire général a effectué un appel de candidatures le 11 septembre 2013 afin de renouveler ou de remplacer la professeure Diane Bigras dont le mandat prendra fin le 12 octobre 2013.

La commission des études est donc invitée à pourvoir à cette nomination au comité de discipline sur recommandation du doyen des études.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Sinclair, appuyée par monsieur Paul Leduc Browne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 313-CE-2335 concernant la nomination d'un (1) professeur au comité de discipline (Geneviève Piché); laquelle est jointe en appendice.

10.- Période d'information et questions

Le recteur résume les plus récents développements concernant les travaux des cinq chantiers mis en place suite au Sommet sur l'enseignement supérieur, dont trois ont déjà déposé leur rapport.

Chantier 1 sur une loi-cadre des universités : Il commente notamment deux des recommandations du rapport récemment déposé ayant créé des vagues médiatiques remarquées, soit celle concernant l'abrogation de la loi sur l'Université du Québec, mais qui a d'abord été interprétée comme une suggestion d'abolir le réseau de l'UQ, et celle qui proposait une fusion des personnels de la CRÉPUQ et de l'Université du Québec. Il indique que le rapport est présentement étudié par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, dont les commentaires sont attendus avec impatience.

Chantier 2 sur un Conseil national des universités : Il mentionne que le rapport de ce chantier a été déposé en juin 2013 et que la position qui y est campée reflète celle des dirigeants des établissements du réseau de l'UQ.

Chantier 3 sur l'offre de formation collégiale : Il indique qu'à titre de recteur mandaté par l'UQ pour contribuer à la réflexion en cours dans ce chantier, il s'investit particulièrement à poursuivre la sensibilisation envers la situation de l'enseignement supérieur en Outaouais.

Chantier 4 sur la politique de financement des universités : Il mentionne que lui-même ainsi que le vice-recteur à l'administration et aux ressources ont rencontré les

coprésidents de ce chantier et ont porté à leur attention le sous-financement historique de l'UQO et les impacts de la formule de financement actuelle sur les universités en région. Le rapport est attendu pour le mois de décembre 2013.

Chantier 5 sur l'aide financière aux études : Il signale que le rapport, déposé en avril dernier, propose notamment des bonifications au programme d'aide financière aux études ainsi que des mesures de conversion de certains prêts en bourses d'études.

L'hyperlien vers les trois rapports déjà déposés sera transmis aux membres de la commission par le secrétaire général.

Un membre invite les membres de la commission à consulter la section du rapport sur une loi-cadre des universités portant sur le bicaméralisme des instances.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche annonce que la Politique nationale sur la recherche et l'innovation sera rendue publique le mardi 15 octobre prochain. Le vieillissement de la population et l'arrimage de la recherche entre le niveau collégial et le niveau universitaire font notamment partie des thèmes qui y seront abordés.

Le doyen de la recherche fait savoir que le total des octrois de recherche pour l'ensemble des universités canadiennes a légèrement augmenté, mais que cette hausse est presque nulle à l'UQO selon le bilan 2012-2013. Il a discuté de cette situation avec les directeurs de départements et poursuivra la réflexion avec le comité de la recherche et de la création afin de cibler des moyens à mettre en place. Il indique que la mise en place de mécanismes visant à rehausser les compétences et la compétitivité des jeunes professeurs est entre autres suggérée.

Un membre fait remarquer que la rédaction de demande de subvention ne fait pas nécessairement partie du champ de compétences des professeurs et qu'il faut éviter d'imputer la responsabilité de la faible hausse du financement aux jeunes professeurs. Le doyen précise avoir remarqué que ces derniers se sentent souvent démunis face aux demandes de subvention.

Un membre trouve inquiétants les commentaires du doyen de la recherche qui lui semblent tirer leur origine des organismes subventionnaires. Il est d'avis que les comités d'évaluation devraient être mieux encadrés et que l'accent devrait être mis sur la qualité des projets de recherche. Il importe de défendre la valeur du travail qui se fait.

À la suite des commentaires qui viennent d'être formulés, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche dit espérer que la Politique nationale rehaussera le financement de la recherche et conclut qu'une optimisation du processus entourant les demandes de subventions et leur attribution doit certes être effectuée et que cela exige du travail autant du côté des demandeurs que des organismes subventionnaires. Il souligne à cet effet que l'Université du Québec a formulé le souhait de mettre en place des ressources professionnelles pour aider les chercheurs à préparer leur demande de subvention, à l'instar d'autres universités, bien qu'à plus petite échelle.

Un membre porte à la connaissance de la commission que les programmes d'études universitaires en éducation sont dorénavant sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et non du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Cette situation rendra selon lui très difficile la reconnaissance des programmes ainsi que la promotion de la recherche. Il mentionne que l'Association des doyens, doyennes et directeurs, directrices pour l'étude et la recherche en éducation au Québec (ADEREQ) a demandé aux vice-recteurs à l'enseignement et à la recherche d'exercer des pressions politiques en faveur d'un revirement de position dans cette bataille qui perdure.

11.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 28 novembre 2013 à 9 heures.

12.- Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur Denis Harrison, appuyée par monsieur Shawn Goodman, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 10 h 55.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice